

Directives Al-Anon

L'expérience partagée des membres Al-Anon et Alateen

FG-41

Fonds de réserve

INTRODUCTION

Cette directive a été élaborée en réponse à la demande des membres qui souhaitent de l'aide pour déterminer ce que serait une ample réserve pour une Circonscription, un District ou un groupe. Tout en observant nos trois Héritages, les suggestions qui figurent dans cette directive illustrent ce qui semble être le plus efficace pour la plupart.

Un bref historique sur la croissance des Groupes Familiaux Al-Anon et le fonds de réserve est inclus, suivi d'informations et d'un inventaire financier qui ont pour but d'aider les Circonscriptions, les Districts et les groupes à acquérir une responsabilité financière. Le fonds de réserve est une réalité de la gestion quotidienne au BSM et au sein d'un grand nombre de nos entités de service. Ce fonds est un moyen important d'assurer l'avenir des Groupes Familiaux Al-Anon.



DOUZIÈME CONCEPT

Première Garantie

que son principe de prudente gestion financière soit de ne garder que les fonds suffisants pour son fonctionnement, y compris une ample réserve;

HISTORIQUE DU FONDS DE RÉSERVE DU BSM

En 1970, conformément à la Première Garantie, le Conseil d'Administration a établi un fonds de réserve pour Al-Anon Family Group Headquarters, Inc. Ce fonds a un double but :

1. d'assurer la continuation des services essentiels dans le cas d'une baisse significative de revenu;
2. de couvrir le coût des projets spéciaux qui ne pourraient pas être financés par des sources de revenu normales.

Le transfert initial de 80,000 \$ US vers le fonds était équivalent à 32 % des frais d'exploitation de l'année en cours, lesquels s'élevaient à 248,000 \$ US. Entre 1970 et aujourd'hui, le nombre de groupes de la fraternité a accru de 5 500 à 24 000; le nombre des employés a quasiment triplé et les dépenses annuelles sont passées de 248,000 \$ US à 5,500,000 \$ US. Avec l'augmentation du nombre de groupes, notre budget et, en conséquence, notre fonds de réserve ont également accru. Conformément à la norme établie pour les organismes sans but lucratif, l'objectif était que la totalité des frais d'exploitation couvrant une année entière soit l'ample réserve d'Al-Anon Family Group Headquarters, Inc. pour réduire au maximum les risques d'avoir un impact sur le moyen de subsistance des membres du personnel rémunérés ou d'être en défaut de paiement sur des contraintes fixes.

SUPERVISION

Par l'intermédiaire du Comité des finances, le Conseil d'Administration supervise le fonds de réserve. En 2007, le Conseil d'Administration a réaffirmé son principe de longue date que le fonds de réserve devrait être équivalent aux frais d'exploitation couvrant une année entière. Le Comité des finances est chargé de réviser le fonds de réserve chaque année pour s'assurer que celui-ci n'excède pas les frais d'exploitation de l'année antérieure. Les résultats de cette révision sont rapportés lors de la réunion trimestrielle du Conseil d'Administration.

CIRCONSCRIPTIONS, DISTRICTS ET GROUPES

À partir du moment où nous commençons à considérer nos responsabilités financières, il est important de reconnaître la Quatrième Tradition : « Chaque groupe devrait être autonome, sauf en ce qui peut affecter un autre groupe, ou Al-Anon ou AA dans leur ensemble. » Lorsqu'une Circonscription paie les dépenses uniformisées pour envoyer un Délégué à la CSM, ou lorsque les Districts et les groupes envoient leurs représentants aux rassemblements de la Circonscription et du District, ils appliquent la Quatrième Tradition.

Cette directive peut être photocopiée.

Ce document peut être adapté dans une structure de Services généraux et distribué à l'intérieur de cette structure.

FONDS DE RÉSERVE DE LA CIRCONSCRIPTION

Les obligations financières d'une Circonscription sont généralement plus importantes que celles d'un District ou d'un groupe. Aussi, une Circonscription peut juger prudent d'avoir un fonds de réserve. Le montant total de la réserve peut dépendre de son budget, surtout des dépenses fixes telles que les contrats de location de locaux, les abonnements à des technologies, les frais de stockage en ligne, etc., lesquelles continueraient à être à échéance dans les cas d'urgence. Le coût des services essentiels offerts à la Circonscription devrait être pris en considération. Les suggestions suivantes sont offertes à titre indicatif pour la planification prudente d'une ample réserve :

- Fixer un objectif couvrant les frais d'exploitation des dépenses fixes de six mois à un an.
- Si possible, accroître les fonds de réserve chaque année, jusqu'à ce que le montant voulu soit atteint.
- Certaines Circonscriptions utilisent le fonds de réserve comme moyen d'économiser pour financer des obligations futures (telles que les dépenses uniformisées pour envoyer un Délégué à la CSM ou pour envoyer leurs représentants à d'autres rassemblements pour le service).
- Les montants excédentaires provenant de la réserve peuvent être utilisés pour financer des projets spéciaux tels que les projets de Communications avec le Public qui transmettront le message à ceux qui souffrent des conséquences de la vie au contact d'un buveur problème.
- Avoir un certain type d'approbation officielle devrait être nécessaire pour retirer de l'argent de la réserve (Assemblée de la Circonscription, Comité des Services Mondiaux de la Circonscription).

Questions à considérer par la Circonscription :

- Si le fonds de réserve de la Circonscription excède le montant prédéterminé, comment la Circonscription redistribuera-t-elle l'argent?
- La Circonscription pourrait-elle couvrir les dépenses des Représentants de District pour que ceux-ci assistent à la réunion du Comité des Services Mondiaux de la Circonscription si le District ne peut pas payer?
- La Circonscription pourrait-elle assumer les frais des officiels et/ou des coordonnateurs pour leur permettre de présenter des ateliers au District si le District ne peut pas payer?
- La Circonscription voudrait-elle faire une contribution pour les services à la fraternité mondiale?
- Quelle serait la procédure d'approbation pour retirer de l'argent du fonds de réserve?

FONDS DE RÉSERVE DU DISTRICT

Reportez-vous à la discussion ci-dessus adressée à la Circonscription et adaptez-la aux dépenses fixes du District dans l'éventualité où les groupes ne pourraient pas se rencontrer ou offrir de contributions.

- Selon le montant des dépenses fixes, une réserve couvrant trois à six mois est suggérée.
- Certains Districts versent de l'argent dans un fonds de réserve qui leur permet d'envoyer leurs représentants à d'autres activités de service.
- Si le fonds de réserve excède le montant prédéterminé, l'argent est redistribué pour appuyer les projets de service Al-Anon, après décision prise par les Représentants de Groupe (RG) par voie de vote.
- Les excédents du fonds de réserve peuvent être utilisés pour financer des projets spéciaux tels que des projets de Communications avec le public ou faire une contribution pour les services appuyant Al-Anon à travers le monde.

Questions à considérer par le District :

- Le District pourrait-il couvrir les dépenses des Représentants de Groupe afin que ceux-ci assistent à la réunion de l'Assemblée dans l'éventualité où les groupes n'auraient pas suffisamment d'argent?

- Le District pourrait-il organiser des ateliers pour les membres au niveau du District?
- Le District pourrait-il aider les nouveaux groupes à débiter?
- Quelle serait la procédure d'approbation pour retirer de l'argent du fonds de réserve?

FONDS DE RÉSERVE DU GROUPE

Des questions adressées aux employés des Services aux groupes du BSM indiquent que les membres recherchent des suggestions sur la façon de redistribuer les fonds du groupe. Un petit fonds de réserve pourrait nous assurer que le groupe puisse continuer à se réunir dans l'éventualité où le nombre des membres du groupe diminuerait. Le montant de la réserve dépendrait du nombre de membres faisant partie du groupe et les dépenses fixes encourues par le groupe.

- Une réserve moyenne totalise les dépenses fixes encourues dans une période d'un à quatre mois.
- De nombreux groupes paient leurs frais tous les trois mois.

- Si le fonds de réserve excède le montant prédéterminé, l'argent est redistribué pour appuyer les projets de service Al-Anon à travers les maillons du service, après décision prise par les membres du groupe par voie de vote.
- Les excédents du fonds de réserve peuvent être utilisés pour financer des projets spéciaux tels que les projets de Communications avec le Public.
- Quelle serait la procédure d'approbation pour retirer de l'argent du fonds de réserve?
- Lorsque les groupes n'ont pas de réserve, les membres font des contributions supplémentaires pour couvrir les dépenses du groupe.

Questions à considérer par le groupe :

- Sommes-nous capables de payer notre loyer et autres frais de façon régulière?
- Si le nombre de membres diminuait, pendant combien de temps pourrions-nous assumer nos dépenses fixes?
- Si les membres n'assistent pas à la réunion, pendant combien de temps maintiendrons-nous la réunion?
- Nous est-il possible de maintenir une réserve de pièces de Documentation Approuvée par la Conférence?
- Couvrons-nous les dépenses encourues par nos RG et RG suppléant pour qu'ils puissent assister aux réunions de service en notre nom?
- Le groupe offre-t-il un service de garderie durant les réunions?
- Au cours de l'année, y a-t-il d'autres activités (anniversaire, conférencier) pour lesquelles nous devons économiser?

Inventaires financiers

INVENTAIRE FINANCIER DE LA CIRCONSCRIPTION

- Le budget est-il élaboré par un Comité du budget ou des finances?
- Les officiels et les présidents des Comités de la Circonscription offrent-ils leurs suggestions lors de l'élaboration du budget?
- Y a-t-il une approbation finale du budget par un corps plus important tel que l'Assemblée de la Circonscription?
- Comparons-nous régulièrement le budget de la Circonscription aux dépenses réelles?
- Le nom et la signature de plus d'une personne sont-ils nécessaires sur le compte bancaire?
- Que nous soyons constitués en corporation ou non, produisons-nous les documents requis sur une base régulière? (Maintenant, même les Circonscriptions qui ne sont pas constituées en corporation peuvent être tenues de produire certains documents aux autorités nationales. Les personnes compétentes de la localité devraient toujours être consultées.)
- Avons-nous sélectionné un membre qui s'assurera que tous les documents légaux nécessaires sont produits? Qui doit rendre compte?
- Lors de la réunion de l'Assemblée, une explication sur l'importance de leurs contributions financières est-elle donnée aux groupes?
- Sommes-nous prêts à faire tout notre possible pour devenir des membres actifs au niveau de notre Circonscription?
- La Circonscription fait-elle annuellement appel aux contributions des groupes?

INVENTAIRE FINANCIER DU DISTRICT

- Préparons-nous un budget basé sur les dépenses et le revenu des groupes?
- Le nom et la signature de plus d'une personne sont-ils nécessaires sur le compte bancaire?
- Couvrons-nous les dépenses de notre Représentant de District afin qu'il ou elle puisse assister aux réunions de l'Assemblée et du Comité des Services Mondiaux de la Circonscription?
- Les groupes comprennent-ils les dépenses du District?
- Existe-t-il un manuel que le trésorier du District peut utiliser pour planifier les dépenses?
- Sommes-nous prêts à faire tout notre possible pour devenir des membres actifs au niveau de notre District?

INVENTAIRE FINANCIER DU GROUPE

- Les membres de notre groupe sont-ils tous conscients des besoins financiers du groupe, du District et de la Circonscription?
- Les membres de notre groupe comprennent-ils tous la lettre d'appel et sommes-nous capables de la leur expliquer?
- Notre groupe pratique-t-il la rotation dans les fonctions de service telles que celle de trésorier?
- Le nom et la signature de plus d'une personne sont-ils nécessaires sur le compte bancaire?
- Sommes-nous prêts à faire tout notre possible pour devenir des membres actifs au niveau de notre groupe?
- Avons-nous invité un conférencier de la Circonscription ou du District pour parler de la Septième Tradition?
- Avons-nous consulté le « Condensé des politiques » dans le *Manuel de Service* pour nous aider à déterminer les dépenses du groupe qui sont acceptables?
- Avons-nous déjà retenu des fonds parce que nous étions en désaccord avec une décision prise par la conscience de groupe d'un corps de service AI-Anon plus large? Si oui, pendant combien de temps? Dans quelle mesure accepterons-nous cette conscience de groupe?

ÉTABLIR LE BUDGET DU GROUPE

Les deux méthodes suivantes pour la répartition des fonds sont communément utilisées par les groupes.

1. Chaque mois ou chaque trimestre, un montant déterminé est payé ou mis de côté pour :

- Le loyer
- Les dépenses du Représentant de Groupe et du Représentant au Service d'Information (ou du RG suppléant)
- La Documentation AI-Anon approuvée par la Conférence
- Les rafraîchissements
- Les contributions pour le District, le CDD, le SIA
- Les contributions pour la Circonscription
- Les contributions pour le BSM

2. Dans certains groupes, les contributions peuvent être budgétisées en pourcentage. Après avoir décidé quelles sont les dépenses fixes du groupe, la décision visant à déterminer les proportions relève du groupe. Les dépenses fixes peuvent être le loyer, la documentation, les dépenses du RG et les rafraîchissements.

- _____ % pour le District
- _____ % pour le service d'information publique du District, le SIA, le CDD
- _____ % pour la Circonscription
- _____ % pour le BSM

Questions d'inventaire financier pour l'ensemble des membres

- Est-ce que j'assiste régulièrement aux réunions d'affaires de mon groupe, de mon District, de ma Circonscription?
- Est-ce que je participe aux discussions financières de sorte que ma voix soit entendue?
- Est-ce que j'ai un quelconque ressentiment qui m'empêche de m'impliquer? Si oui, comment puis-je surmonter ce sentiment?
- Lorsque les finances sont un problème majeur, est-ce que j'offre des suggestions pour trouver une solution?
- Suis-je prêt à faire tout mon possible pour devenir un membre actif au niveau de mon groupe?
- Quels sont les défauts de caractère qui m'empêchent de m'impliquer? Que puis-je faire pour changer cette situation?
- Quels sont les bienfaits que je reçois lorsque je m'implique?
- Ai-je une responsabilité financière dans ma vie personnelle? Comment cela affecte-t-il ma façon d'agir envers mon groupe, mon District, ma Circonscription?
- Est-ce que je prends en considération les dépenses et les besoins de mon groupe lorsque j'offre ma contribution? Puis-je réévaluer le montant que j'offre au moment de la collecte?
- Est-ce que je fais une contribution personnelle lors de la lettre d'appel envoyée par le BSM?